

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} mars 2010, le conseil de l'arrondissement a adopté un règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement* (AO-104).

Ce règlement a pour objet de corriger le Règlement 1171 de manière à prévoir deux infractions distinctes de stationnement et d'arrêts interdits.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 1^{er} avril 2010.

Le secrétaire de l'arrondissement,
Me Marie-France Paquet



Outremont